

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière :  
DOMAINES DE  
COMPETENCES  
PAR THEMES

Sous matière :  
AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE

**OBJET :**  
**OPERATION "VILLE  
DURABLE" N°2025-  
20 - CONVENTION  
COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
CASTELNAUDARY  
LAURAGAIS  
AUDEOIS - APPEL A  
PROJET AVELO 3**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCATION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 08 DECEMBRE  
2025

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 08 DECEMBRE  
2025

PUBLICATION DE LA  
PRESENTÉE EN DATE  
DU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène  
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,  
Jean-François VERONIN-MASSET, Présckillia GRANIER, Brigitte  
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis  
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel  
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno  
PERLES, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard  
MONDRAGON, Christian WINTERHALTER, Nadia  
IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Jean-François VERONIN-  
MASSET,  
Javier DE LA CASA donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Présckillia  
GRANIER,  
Delphine SANTINI donne pouvoir à Michel RATABOUIL,  
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

**Excusé :** Thierry ROSSICH.

**Absents :** Régine SURRE, Karole CAFFIER, Adrien ROUZAUD.

**Secrétaire :** Chantal BARTHES.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune de CASTELNAUDARY au  
côté de celles de LAURABUC et de SAINT-MARTIN-LALANDE ont répondu en consortium  
porté par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois à l'appel à projet de  
l'ADEME dénommé AVELO3, par le dépôt d'un dossier de candidature réalisé le 2 avril 2025  
ayant reçu une réponse positive d'attribution de la subvention le 19 juin 2025.

L'objet de cet appel à projet est de contribuer financièrement à la définition et au déploiement  
des politiques cyclables sur le territoire comme mode de déplacement du quotidien.

Dans le cadre de ce projet, l'ADEME identifie la CCCLA en tant que porteur de projet. Ainsi cette dernière est seule habilitée par l'ADEME à procéder au paiement des actions inscrites au projet et à percevoir les subventions en découlant. A ce titre, les bons de commandes et les factures des opérations réalisées sur le territoire communal de Castelnau-d'Aude devront être au nom de la CCCLA et adressées à cette dernière pour paiement.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de signer une convention ayant pour objet de définir les modalités de réalisation des commandes publiques nécessaires à la concrétisation du projet ainsi que les modalités de remboursement des sommes engagées par la Communauté de Communes Castelnau-d'Aude Lauragais Audois pour les communes signataires.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**L'AUTORISE** à signer la convention précitée.

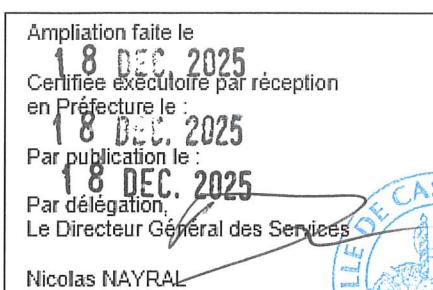
**L'AUTORISE** à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnau-d'Aude, le 15 décembre 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

